

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

LA PÉRIODE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 DÉBUTERA LE 5 FÉVRIER

La Prairie, le 24 janvier 2018 – La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) désire informer les parents des élèves de son territoire que la période d'inscription dans ses établissements pour l'année scolaire 2018-2019 se tiendra du 5 au 9 février 2018.

Nouveaux élèves

Les parents des élèves qui fréquenteront pour la première fois, en septembre 2018, une école primaire de la CSDGS doivent se présenter à leur école de secteur, du 5 au 9 février 2018 de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h, afin de remplir un formulaire d'inscription.

Ils doivent également fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada</p> <ul style="list-style-type: none">• L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance grand format. <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada</p> <ul style="list-style-type: none">• L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.	<p>Ainsi que ces trois documents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une preuve de résidence (exemples : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire, sans étiquette de changement d'adresse).• La carte d'assurance-maladie de l'enfant.• Une copie du dernier bulletin, s'il y a lieu.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour être admis au préscolaire 5 ans, les enfants doivent être âgés de 5 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

Pour être admis à la 1^{re} année du primaire, les enfants doivent être âgés de 6 ans avant le 1^{er} octobre 2018.

Il est possible de connaître rapidement son école de secteur en visitant le www.csdgs.qc.ca/geobus.

Élèves qui fréquentent actuellement une école de la CSDGS – NOUVEAUTÉ 2018

Pour les élèves qui fréquentent une école **PRIMAIRE** faisant partie de la CSDGS, les réinscriptions se feront via le portail parents Mozaïk. Un courriel sera envoyé aux parents pour expliquer la marche à suivre.

Les élèves de **6^e année** qui se dirigent vers le secondaire et les élèves du **secondaire** recevront directement à l'école un formulaire d'inscription pour l'année 2018-2019 (les parents n'ont pas à se présenter à l'école).

Tous les détails relatifs à la période d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019 sont disponibles sur le site Web de la CSDGS au www.csdgs.qc.ca/admission.

– 30 –

Source : Hélène Dumais

Régisseur, Secteur des communications

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

514 380-8899, poste 3978 | dumais.helene@csdgs.qc.ca